Modalités INSCRIPTIONS Groupe scolaire Louis Pergaud/Le Chat Perché

en petite section ou pour les nouveaux élèves POUR L'ANNEE 2023-2024

Comment faire?

L'inscription de votre enfant se fait en deux temps :

1. Dans un premier temps, vous retirez un dossier à compléter aux services administratifs de la commune de Pontorson, 1 rue Hédou, aux horaires d'ouverture, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h, de 13h30 à 17h30, le samedi du 8h30 à 12h.

Si vous ne pouvez pas vous y déplacer, vous pouvez télécharger la fiche d'inscription sur le site www.pontorson.eu

Puis, vous déposez le dossier complété au secrétariat des services municipaux ou vous le renvoyez par La Poste avec les pièces obligatoires :

copie du livret de famille, page des parents <u>et</u> page de l'enfant, copie d'un justificatif de domicile (type facture récente)

L'inscription aux services périscolaires (cantine et garderie) se fera par internet, sur Portail familles Pontorson. Merci de veiller à renseigner lisiblement votre adresse mail sur la fiche d'inscription afin de recevoir des identifiants de connexion.

Pour le prélèvement automatique, vous pourrez également déposer un mandat de prélèvement et un RIB lors de l'inscription en mairie.

2. Dans un second temps, vous prenez contact avec Mme Adam, la directrice, à partir du 2 mai 2023 pour prendre rendez-vous. Pour cela, téléphonez au : 02.33.60.12.87. ou au 07.57.47.48.56

N'hésitez pas à laisser un message de façon à être rappelés.

Vous pouvez aussi contacter Mme Adam par mail : $\underline{\text{ce.0501732L@ac-normandie.fr}}$.

Des visites auront lieu le jour des portes ouvertes ou sur rendez-vous.

<u>Attention : Tous les enfants nés en 2020 doivent être scolarisés à la rentrée de septembre 2023, même s'ils sont nés entre septembre et décembre.</u>

Les parents d'enfants **nés en 2021** qui souhaitent scolariser leur enfant en toute petite section, doivent inscrire leur enfant pour septembre 2023. Il n'y aura pas de rentrée en janvier, ni d'inscription en cours d'année. (sauf déménagement). Par contre, un accueil échelonné peut-être organisé pour les Tout-petits.

Portes ouvertes de l'école : vendredi 12 mai 2023 de 16h15 à 19h



Commune de Pontorson REDEVANCE DES SERVICES PÉRISCOLAIRES

PRÉLÈVEMENT A ÉCHÉANCE

"Facilitez la gestion de votre budget!"

Le prélèvement automatique à échéance est un service sans frais

Le prélèvement automatique à échéance

/ous êtes informé sur votre facture de la date et lu montant prélevé au moins 15 jours à l'avance

Vous pouvez joindre le service comptabilité de la mairie pour des informations complémentaires au 02 33 60 32 28

POUR ADHÉRER

Compléter le mandat de prélèvement ci-dessous et le retourner à :

Mairie - 2 place de l'Hôtel de Ville - 50170 PONTORSON

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

DOCUMENT A COMPLÉTER ET A RENVOYER DATÉ ET SIGNÉ, ACCOMPAGNÉ D'UN RIB COMPORTANT LES MENTIONS BIC-IBAN

TYPE DE PAIEMENT : Prélèvement automatique à échéance			
TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER			
Nom Prénom :			
Code postal : Ville : Pays :			

CRÉANCIER

Nom: COMMUNE DE PONTORSON

REDEVANCE SERVICES PÉRISCOLAIRES

Adresse: 2 place de l'Hôtel de Ville

Code postal: 50170

Ville: PONTORSON

Pays: France

Identifiant Créancier SEPA: FR21ZZZ546809

IBAN [
BIC		
		Signature :
	A:	
	Le:	